

**C. HERVÉ - S. TZITZIS (dir.), *Altérité et vulnérabilités*,
2ème édition, coll. Actes et séminaires, Paris,
Les Études Hospitalières, 2014, 87 p.**

Une question duale ne cesse de revenir, sous divers termes, dans les débats qui agitent notre société: celle de l'altérité et de la vulnérabilité. Quelle place occupe autrui dans notre époque ou la précarité de la condition humaine est une inquiétude de premier plan? Doit-on ne considérer autrui qu'en tant que vulnérable ou ces deux notions s'articulent-elles sans se mélanger intimement? En outre, qualifie-t-on d'«autrui» un individu? Une personne? Voit-on la vulnérabilité sous l'unique angle de la faiblesse, de l'incapacité à se protéger, ou sommes-nous en face d'un prisme plus large, non pas *la* vulnérabilité, mais *les* vulnérabilités?

Quelle attitude alors serait-on avisé d'adopter? La protection de la personne vulnérable, souci éthique, doit-il dépasser les questions morales et juridiques?

Sous la direction de MM. Christian Hervé (université Paris Descartes) et de Stamatis Tzitzis (université Panthéon-Assas), cet ouvrage regroupe les interventions autour de ces questions présentées lors du colloque organisé le 23 mai 2013 à l'initiative du Laboratoire d'éthique médicale de l'Université Paris-Descartes et de l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'université Panthéon-Assas, afin d'en débattre sous les points de vue tant du juriste que du philosophe, de l'homme de foi ou du médecin. Comment en effet, le droit aborde-t-il ces concepts? Que peuvent nous apprendre à leur sujet les religions du Livre, *quid* encore de la médecine moderne?

M. Philippe Conte rappelle que, du point de vue pénal, la personne vulnérable n'est pas objet mais circonstance aggravante de l'objet du délit (citons pour exemple le viol sur mineur ou l'escroquerie sur personne âgée). Le droit pénal n'a pas pour vocation de défendre la veuve et l'orphelin, mais bien de trouver des réparations et protéger l'ordre public. Il est dialogue social, médiation. Le souci de la victime existe et l'équilibre est difficile à maintenir (le détenu, l'accusé sont, juridiquement parlant, vulnérables, mais à partir de quel moment les voit-on victimes?).

Mme Angèle Kremmer-Marietti et M. Jean-Pierre Cléro abordent notre rapport à autrui et à la charité. La charité kantienne, qui ne fait pas l'économie d'un certain utilitarisme (je porte secours car cela pourrait m'arriver), ou l'altruisme d'Auguste Comte, ne sont pas à l'abri d'une dérive égoïste et conditionnelle dans un contexte empreint de libéralisme. En outre la personne kantienne peut-elle être vulnérable si elle est capable d'autonomie absolue? Si le héros hollywoodien est invulnérable, il est inhumain. Humanité et vulnérabilité semblent intrinsèquement

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΘΗΝΩΝ

liées, mais l'excès, inverse, de bienveillance du *care* pose la question des limites du rappel de la dépendance de la personne et des risques posées par une morale et une éthique qui sursoient au politique et au législateur.

En réponse, le Visage, tel que présenté par Emmanuel Levinas, nous rappelle à l'humanité par l'irruption de l'altérité dans la totalité du Moi. En nous liant par le langage et la souffrance, le Visage cimente notre rapport à autrui et appelle à la justice par son interdiction du repli autarcique dans le soi.

Mme Michèle Stanton-Jean, au travers de son expérience au Ministère de la Santé du Canada et à l'UNESCO, nous expose les nuances entre bien commun, bien public et santé publique, ainsi que leur articulation avec les notions d'altérité et de vulnérabilité, notamment face à des progrès scientifiques qui répondent à des impulsions égoïstes (la quête de perfection, de jeunesse).

Ainsi, bien souvent les politiques sont établies sous le seul prisme des retombées économiques; les questions éthiques et déontologiques n'ont pas toujours droit de cité; en outre, parlons-nous du bien de tous, ou du bien de la communauté, ce qui n'est pas identique. Le danger de la transformation du bien public en autant de prestations de marché, dans la logique libérale contemporaine, ne doit être écarté.

Ce qui n'excuse pas l'oubli de la vulnérabilité dans la poursuite du bien commun. L'État a parfois oublié la solidarité et la justice sociale dans la quête de la prospérité de la communauté. *Quid*, par exemple, de l'engagement de populations de pays pauvres dans des essais cliniques (pour exemple on peut citer le roman et le film *The Constant Gardener*, avec l'exemple des pays africains)? S'appuyant sur Hans Jonas, Mme Stanton-Jean questionne la responsabilité impliquée par le déploiement de la technique, envers l'humanité et son avenir, tels les parents envers le nourrisson, pour reprendre l'image de Jonas. Sans solidarité ni reconnaissance de la dignité des personnes vulnérables (pauvres, faibles, exploitées), il n'est de bien commun ou de bien public juste.

À la croisée de ces notions et dotée de sa propre valeur, la santé publique, qui englobe le soin et le respect des populations dans la solidarité et la responsabilité, met en exergue le besoin d'un véritable dialogue social qui évite l'écueil de la victimisation. Les trois notions se rejoignent dans ce dialogue, dans le besoin de repenser les modèles de gouvernance afin de n'exclure rien ni personne.

L'altérité et la vulnérabilité sont au cœur des religions du Livre: les Écrits sont discutés lors d'une table ronde. Juif, catholique, protestant, orthodoxe, musulman, autant de points de vue, en apparence divers, convergent dans le même souci d'être juste avec autrui comme avec soi.

M. le Rabin Rabbi Haïm Korsà nous rappelle que le judaïsme, par le *Tsimtsoum*, pose le besoin d'humilité face à autrui avant que de se soucier de son sort. Nous sommes tous responsables les uns des autres. Si la vulnérabilité est peur de souffrir à nouveau, alors la charité prend la forme du soutien spirituel. La force du vulnérable est d'avoir le courage de demander de l'aide. La force du charitable est alors d'y répondre.

M. Stamatios Tzitzis, à son tour, nous explique comment le christianisme, notamment l'orthodoxie, suit cette même éthique par le truchement de l'*Agapè*, l'amour-charité christique, qui ne pose aucune condition morale ou statutaire au partage de la souffrance d'autrui, ni à l'aide qu'on lui apporte. Ainsi, si l'on suit

l'Agapè, on ne doit refuser son aide ni à la veuve et l'orphelin, ni au drogué, à la prostituée, à l'homosexuel. Établir une gradation et un mérite au plan moral reviendrait à nier ma propre vulnérabilité et trahir le message d'Amour christique.

Ainsi pour Antoine Guggenheim, la vulnérabilité est rappel de la piété, en tant que fidélité des hommes aux hommes. C'est cette transcendance des valeurs à l'humanité qui permet l'humanisme, qui ne se limite pas aux observations mécanistes de l'économie.

Si chacun est à la fois fort et faible, vulnérable et capable de demander du secours alors chacun est responsable de l'autre, face à l'étendue du vouloir et du libre-arbitre, ce rappel cherche à nous prévenir de la démesure des passions égoïstes. M. le Pasteur François Clavairoly nous rappelle que l'homme est mendiant de la grâce divine, soulignant là l'importance de la compassion, aussi bien de Dieu envers les hommes, que celle requise des hommes envers eux-mêmes, dans cet état de faiblesse commune.

M. l'Imam Saïd Ali Koussay rappelant que, selon le Coran, la vie est cadeau de Dieu, que Lui seul la reprend. Le temps imparti aux hommes doit alors être employé aux bonnes actions, la charité, le soin, les croyants n'étant que dépositaires et non propriétaires de la création, qu'il incombe ainsi à tout un chacun de partager le monde et ses fruits, non seulement avec les proches, mais avec tous, avec la communauté (au sens le plus large du terme). Le respect de la femme comme égale de l'homme au titre de créature comme individu et la piété filiale sont naturellement des impératifs, mais la famille doit s'étendre à tous, la vigilance de Dieu nous guidant, selon Ses enseignements, à la bienveillance que tous méritent.

M. Christian Hervé introduit son propos sur la vulnérabilité et le rôle du médecin par une réflexion sur l'œuvre de Paul Ricoeur sur la crise contemporaine et son terreau, tenant à la fois de la division de la société entre l'héritage et l'avenir (tradition, modernité, postmodernité) et du recul des convictions, ainsi de l'engagement vis-à-vis de celles-ci.

Cette crise, par essence celle de l'homme tout au long de sa vie, est au cœur des inquiétudes du médecin, qui accompagne les handicaps qui peuvent survenir au long de la vie d'un individu. Les maladies graves sont autant de crises replaçant l'homme face à sa finitude et sa profonde vulnérabilité. Il incombe au médecin de faire preuve de charité, d'accueil et d'accompagnement de la personne souffrante, cet autrui infiniment vulnérable, qui ne se limite pas au patient venu consulter, mais s'étend aussi aux plus démunis, physiquement, socialement ou culturellement, tels les sans domicile fixe.

Un besoin se fait sentir, celui de repenser, d'approfondir la mission éthique du médecin, son rapport au patient, au souffrant et à lui-même, face à la charge émotionnelle de la profession. Le médecin doit accueillir, ausculter, écouter le patient pour percer à jour autant le mal qui le ronge que ses aspirations, ce sans jugement, dans une «neutralité bienveillante». C'est cette profonde charité qui fait l'importance du rôle du médecin dans l'accueil et l'accompagnement de la personne vulnérable, souffrante, et toute sa valeur dans une réflexion éthique étendue.

Enfin, M. Guillaume Bernard conclut le séminaire en en reprenant ses

concepts majeurs et leur articulation. La fragilité intrinsèque à la condition humaine, sa relativité (les rôles de faible et de fort s'inversent au gré des rapports sociaux) conduit à la question de sa représentation légale et à sa valeur aux yeux du droit pénal, défenseur d'ordre public. Le consentement implique-t-il l'autonomie d'autrui? Être autonome réduit-il la vulnérabilité, ou au contraire l'accroît-elle parce que je deviens responsable à mon tour, en accordant la dignité que j'attendrais à mon égard?

Dans ces conditions, l'héritage religieux nous enseigne qu'autrui est mon prochain, je lui dois amour et morale, savoir être ferme quant aux règles, mais indulgent envers l'individu car comme moi il souffre et la miséricorde, sans absoudre, reconnaît et comprend cette souffrance commune.

Ainsi, au long de ce séminaire, des liens profonds se dessinent entre religion, justice, charité et philosophie, qui enrichissent la réflexion sur le statut d'autrui et notre attitude à adopter. Nous sommes toujours autrui de quelqu'un, ainsi potentiellement vulnérables. Le besoin de médiation, de soin, d'ordre, de protection (y compris contre nous-mêmes) nous dévoile autant de pierres pour bâtir le socle sur lequel construire un futur plus équitable.

Nicolas STROZ
(Paris)



ΑΚΑΔΗΜΙΑ

ΑΘΗΝΩΝ

